

Milieu naturel	Impacts potentiels selon les espèces : o destruction d'habitats et/ou de population o fragmentation des habitats et des populations o dérangement o collisions o Hormis le dérangement les effets du chantier peuvent se prolonger dans le temps, car l'impact peut entraîner un départ définitif des espèces	Les espaces verts présents sur site sont peu nombreux et seront tous détruits dans le cadre du réaménagement du secteur pour en intégrer de nouveau Protection des arbres qui pourront être conservés ou des nouveaux arbres mis en place dans le cadre des aménagements des espaces publics avant les travaux sur un filot proche.
Déplacements, circulation et accès riverains	Perturbation du trafic, perte de temps pour les usagers, problèmes de sécurité routière, pertes économiques dus à une coupure de la circulation	Phasage des travaux dans le temps Lors des travaux sur voirie existante : les solutions de circulation alternée seront privilégiées Limitations de vitesse et aménagements amovibles de sécurité routière Bonnes conditions d'accessibilité aux activités et commerces seront assurées Plan de circulation
Déchets	Génération de déchets inertes (terres, cailloux et gros bétons)	recyclage, stockage en centre ou stockage de déchets inertes
	Génération de déchets banals (déchets d'emballage, biodégradables)	chets dirigés vers des circuits de réemploi, recyclage, récupération, valorisation, incinérateurs, centre de stockage de déchets ultimes de classe 2
	Génération de déchets dangereux (mélanges bitumineux contenant du goudron, terres et cailloux contenant des substances dangereuses, mélanges bitumineux autres que ceux classés en mélanges bitumineux)	Installation d'équipements de rétention adaptés Evacuation vers des sites de traitement adaptés avec Bordereau de Suivi des Déchets (BSD)

#### d) Avis et commentaires du commissaire enquêteur

Les réponses de l'aménageur concernant la sécurité et la santé sont détaillées et précises, elles mettent en évidence la volonté de l'aménageur à inclure l'ensemble des dispositions nécessaires concernant ces deux postes.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts en phase chantier paraissent adaptées.

Il y a cependant lieu d'ajouter que l'efficacité de ces mesures est étroitement liée à l'organisation qui sera prise pour leur mise en œuvre par l'ensemble des entreprises qui réaliseront des travaux sur la ZAC, que ce soit pour le compte des promoteurs ou de l'aménageur.

Cette efficacité doit normalement être assurée par la fonction obligatoire des « coordonateurs SPS » pour l'ensemble des chantiers de la ZAC qui sont appelés à gérer notamment les co-activités.

Concernant la sécurité, je n'ai pas de complément à ajouter aux réponses de l'aménageur.

## 4) Les arbres et la végétation

Ce thème qui est souvent abordé a fait l'objet de nombreuses contributions dont :

- la contribution n° 4 en particulier et les 72 autres qui s'y réfèrent explicitement
- la contribution n° 62

#### **4a) Les observations:**

Il n'existe aucun document à l'intérieur du dossier qui précise le nombre d'arbres existants qui seront abattus, les arbres qui seront plantés ainsi que les espèces et variétés utilisées avec leurs caractéristiques (hauteur, densité du feuillage,...).

L'entreprise AIA, Asnières Industries Adaptées, aujourd'hui visée par une procédure d'expropriation au travers de la DUP, dont les locaux ne sont pas vétustes, pourrait très bien s'intégrer dans le futur quartier d'autant qu'ils sont entourés d'arbres, dont un alignement de 15 peupliers implantés sur le terrain de l'entreprise qui ne peuvent que faciliter son intégration.

Les peupliers situés rue Vladimir Kramnik, son totalement non négociables à enlèvement ou déplacement. Non à l'abattage systématique des nombreux arbres présents sur le site en l'occurrence les 15 peupliers sur la rue vladimir kramnik.

Les derniers grands espaces disponibles à Asnières sur Seine ne permettent pas d'avoir des espaces vert conséquents et de qualité (il n'y a que de petits parcs à ASNIERES souvent de la taille d'un hectare).

La construction de serres sur les toits ne peut pas remplacer un vrai parc de la taille de 4 ou 5 hectares.

#### **4b) Éléments complémentaires recueillis durant l'enquête concernant un communiqué de la ville d'Asnières-sur-Seine**

Lors de la dernière permanence du 16/10/2018, des habitants ont fait état d'un communiqué de la mairie d'Asnières daté du 12/10/2018 qui a été adressé aux copropriétaires de la résidence INITIALS, il n'a pas été transmis directement au commissaire enquêteur

Le communiqué traite de la parcelle située devant l'immeuble INITIALS (emprise de la blanchisserie industrielle).

La note est une réponse à la mobilisation qui s'exprime à travers la présente enquête publique, elle présente un nouvel objectif d'étude défini par la municipalité qui consiste à alléger le programme de construction de 13000m2 de logements qui ne paraît pas satisfaisant.

La surface de plancher prévue pour les logements devrait être abaissée et les peupliers maintenus, ce qui permettrait un retrait d'une vingtaine de mètres de façade à façade

#### **4c) REPONSE DE CITALLIOS**

Ci-dessous un bilan des arbres sur le projet :

- Initialement sur site: 101 arbres.
- 33 sont prévus d'être conservés. 68 sont prévus d'être abattus (ce chiffre a été produit pour l'AVP donc avant le communiqué de la mairie d'Asnières aux habitants de la résidence Initials mentionné ci-dessus).
- 663 arbres sont prévus d'être plantés (450 sur les espaces publics, 213 sur les lots privés).

Soit, au final sur site : **696 arbres (vs 101 initialement)**. A noter que ces éléments ont été portés à la connaissance des habitants de la résidence Initials lors de la réunion d'information du 30/05/2018 qui s'est tenue à la Maison du Projet.

Ci-dessous un extrait de la présentation faite aux habitants de la résidence Asnières Initials lors de cette réunion :



**ARBRES SUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER**

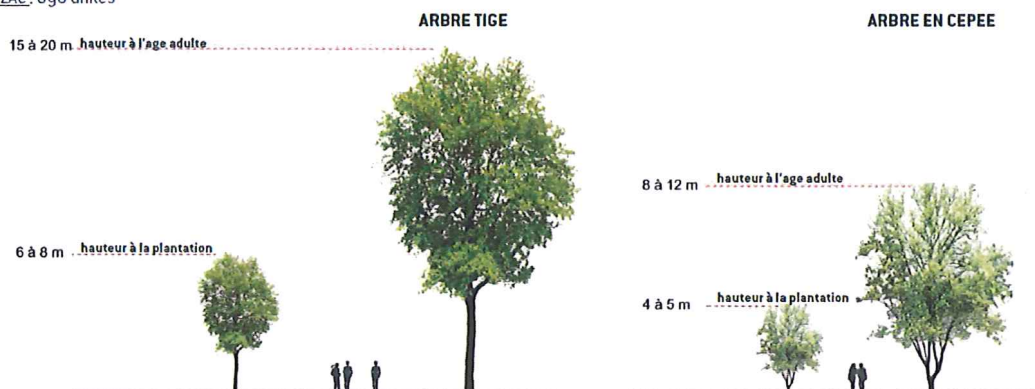
**TOTAL arbres sur espaces publics :**

483 unités y compris 33 arbres existants

**TOTAL arbres sur espaces privés :** 213 unités

**TOTAL arbres sur la ZAC :** 696 unités

**LES ARBRES DANS LA ZAC**



**DETAIL DES ARBRES SUR L'ESPACE PUBLIC :**

- Nombre d'arbres existants conservés : 33 unités

- Nombre d'arbres existants abattus : 68 unités

- Nombre d'arbres de haut jet plantés (environ 15 à 25m à taille adulte) : 200 unités

- Nombre de petits arbres plantés (environ 8 à 12m à taille adulte) : 250 unités

#### 4d) Avis et commentaires du commissaire enquêteur

La réponse de l'aménageur détermine précisément le nombre d'arbres qui seront plantés ou conservés sur l'ensemble de la ZAC par rapport au nombre d'arbres existants qui doivent être abattus. Le bilan du nombre d'arbres prévu dans la ZAC est donc nettement positif et conforme aux dispositions environnementales prévues dans le dossier.

Les 15 peupliers existants, qui doivent être conservés suivant le communiqué de la ville d'Asnières, sont déjà d'une grande hauteur actuellement, ils devront donc à un moment, en fonction des risques qu'ils représenteront au regard de ce type d'arbre, être abattus pour raisons de sécurité.

Une question se posera alors concernant leur remplacement.

## 5) Circulation et stationnements

Ce thème a souvent été abordé parmi les observations, il fait l'objet de nombreuses contributions dont :

- la contribution n° 4 et les 72 autres qui s'y réfèrent explicitement
- les contributions n° 1, 30, 39 et 92

### 5a) Les observations:

#### Circulation

Carrefour angle Louis Armand et Pierre Curie

La configuration actuelle du carrefour est accidentogène.

Suivant l'étude circulation, le carrefour pourrait être opéré sans feu. Des précisions sont à apporter pour une meilleure compréhension... d'autant qu'il n'existe aucune préconisation pour celui-ci.

Actuellement, la sortie du parking de la résidence INITIALS est nettement complexifiée par la temporisation du feu en 3 temps.

Les quais de seine, l'A86, le RER et les bus sont saturés

La circulation est déjà saturée aux heures de pointe dans le quartier (Rue Louis Armand et Avenue Pierre et Marie Curie).

### Circulation vélos

La configuration actuelle de la nouvelle rue Vladimir Kramnik, voie à 30km/h en sens unique, est semble-t-il de 4m de large, il semble difficile de faire cohabiter sereinement et dans un souci de sécurité partagée voitures et cyclistes.

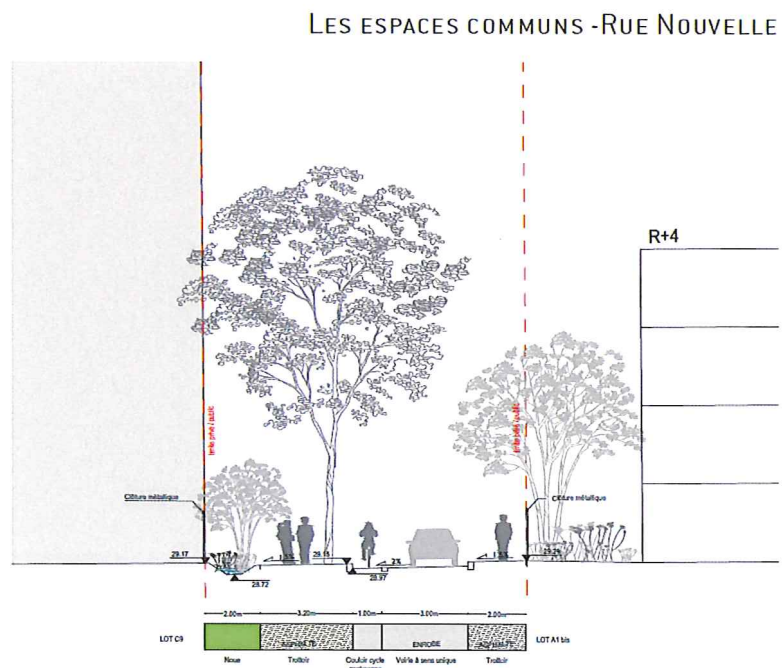
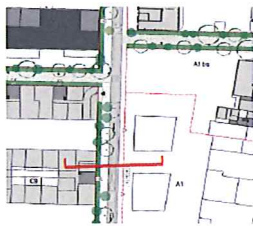
La rue devrait être reconfigurée en 3m + 1.5m avec bordure séparative et le couloir vélo positionné du côté de la résidence INITIALS

## **5b) REPONSE DE CITALLIOS**

La conception du projet des espaces publics a notamment été conduite sur la base d'une étude de circulation réalisée en 2015, puis actualisée en 2017 (réalisée par le bureau d'études ETC, consultants en mobilité en juillet 2017).

Pour mémoire, l'objectif dans la conception du quartier est de limiter au maximum la présence de l'automobile au cœur du quartier pour la reporter sur les voies périphériques. Au sein du quartier, une zone 30 sera mise en place afin que cyclistes et voitures partagent la voie. Les zones de rencontre associent véhicules, vélos et piétons dans un même espace présentant une unité de traitement. La cohabitation entre piétons, cyclistes et automobiles est ainsi envisagée de manière sereine, dans un souci de sécurité partagée.

Sur les voies 30 en sens unique (ce qui est le cas de la rue Kramnick), un contre-sens cycle est aménagé avec bordure séparative pour la protection des cyclistes (cf profil de voie ci-dessous).



### Stationnement véhicules

Les places de stationnement sont concentrées dans la partie Est de la ZAC, et donc vers la résidence INITIALS, il est demandé :

- un rééquilibrage Est/sud ouest du positionnement des places de stationnement